

Le nouveau code de la famille a amorcé une amélioration de la condition de la femme au Maroc. Le Roi y tient. Des freins persistent néanmoins de la part du gouvernement.

Dès son accession au Trône, SM le Roi Mohammed VI a amorcé le processus de réhabilitation de la place de la femme marocaine au cœur de la société. Il en a découlé une série de réformes visant à affranchir la femme marocaine de toutes les formes d'injustice qui pèsent contre elle.

Il faut dire que le Maroc est l'un des pays d'Afrique à avoir créé des institutions très tôt en faveur de la condition féminine. Toujours est-il qu'elles butèrent sur des questions culturelles et religieuses.

Et ce n'est qu'avec le nouveau Code de la famille en 2004 qu'une véritable avancée en la matière a pu être amorcée.

Le Souverain a rompu lui-même avec les habitudes d'antan à travers une position résolument plus affichée de SAR la Princesse Lalla Salma. Ses différentes activités et distinctions l'attestent. Une symbolique très forte marquant une nouvelle ère pour la femme marocaine.

L'engagement à l'instauration d'un environnement propice au respect des droits de l'Homme a permis aussi d'installer les jalons d'un dispositif clair sur le plan légal visant à réhabiliter des droits de la femme.

Plusieurs rapports et réflexions ont permis d'établir l'état des lieux. Celui entrepris par Malika Benradi, professeur à la Faculté de droit de Rabat Agdal, pour le compte du HCP, en décembre 2006, est édifiant à plus d'un titre. Dès les premières pages, elle rappelle, justement, la position claire du Souverain sur la question. Elle souligne aussi que «le Maroc a ratifié en juin 1993 déjà la convention internationale relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ceci constituant un progrès indéniable malgré certaines limites».

Cette convention a suscité beaucoup de débats dans les pays musulmans et il faut reconnaître que le Maroc est l'un des seuls pays à avoir su harmoniser juridiquement son dispositif conformément à ces normes... Un exercice qui a pris cependant plusieurs années. Et pour la première fois, une structure ministérielle dédiée à la promotion de la femme est créée en 2000. Deux ans plus tard, la suppression du ministère délégué chargé de la condition féminine, de la famille, de l'enfance et de l'intégration des personnes handicapées signe un recul manifeste et

démontre un état d'esprit controversé de la part des instances politiques.

La question féminine se voit reléguée uniquement dans les antres d'un seul ministère, en l'occurrence celui du ministère de l'emploi, des affaires sociales et de la solidarité, chargé de la famille, de l'enfance et des personnes handicapées. L'experte rappelle toutefois que «plusieurs programmes liés aux coopérations étrangères ont permis de redynamiser le processus». L'année 2004 est assurément un tournant en faveur de la condition féminine. Un centre marocain de l'information, de documentation et d'études sur la femme est créé. L'année suivante, les priorités sont identifiées et un plan opérationnel est présenté au Premier ministre de l'époque sous les commandes d'un comité de pilotage à part entière...

La même année, le gouvernement consacre un budget dédié à l'approche du genre. Autre fait marquant de l'année 2005 est l'Initiative nationale pour le développement humain initiée par le Souverain au niveau du ministère de l'intérieur. Et la responsabilité de la question est confiée à une femme, seconde nomination de femme gouverneure de l'époque.

La notion du genre devient dès lors au cœur des priorités. Contradictoirement, le fait que des projets ne soient pas officiellement adoptés comme le PANIFD démontre que le processus avance encore à deux vitesses. Une réalité encore d'actualité.

Une stratégie pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche du genre dans les politiques et les programmes de développement fut pourtant clairement établie en 2006. Sur la scène politique, la femme est certes plus active. L'adoption en 2002 du scrutin de la liste à la proportionnelle et de la liste nationale permet d'assurer une représentativité au sein de la Chambre des députés. Pour le Pr Sabah Chraïbi, juriste et présidente de l'association ESPOD.

«si les avancées ont été renforcées et facilitées par des changements d'arsenal juridique, il n'en demeure pas moins que le gouvernement actuel renvoie quelques ondes négatives à la position de la femme marocaine». Les vestiges des cultures et l'ancrage religieux ne riment pas forcément avec la modernité enclenchée par le Souverain dès le début de son règne.

«La désacralisation de la Moudawana a été difficile. Il a fallu l'intervention du Souverain là encore pour clore le débat de l'époque», rappelle le professeur Benradi. Face à toutes ces mesures, les chiffres actent les avancées. Et la réalité demeure amère...

«La pauvreté et le chômage touchent largement la population féminine», rappelle, en effet, Sabah Chraïbi. «En 2011, un ménage sur 8 était dirigé par une femme. Aujourd’hui, ce chiffre a plus que doublé indiquant entre autres l’implication plus marquante des femmes dans la sphère économique. Elles ne sont pas pour autant majoritairement dans la création des entreprises». Les chiffres sont têtus.

Ils demeurent toujours grevés par le faible taux de scolarisation de la fille, notamment dans le rural. Le gouvernement de Benkirane devra sans plus tarder amorcer une action dans ce sens pour rétablir les équilibres. Car il s’agit d’une urgence. L’approche du genre n’étant pas un luxe puisqu’elle concerne 50% de la population marocaine.

Source : [Aujourd’hui Le Maroc](#)